



Le 23 septembre 2016

**Par SDÉ, courriel et poste**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-5197  
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande relative à la méthodologie d'identification des éléments du réseau de transport principal – Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Votre dossier : R-3952-2015/Notre référence : R051682 JOT**

---

Chère consœur,

Le Coordonnateur accuse réception de la lettre de la Régie en date du 20 septembre dernier relativement à sa demande de modification du registre formulée le 12 septembre 2016.

D'une part, considérant la décision de la Régie D-2016-138 fixant la date d'entrée en vigueur de la version 5 des normes CIP au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les raisons pour lesquelles le Coordonnateur demandait à la Régie de rendre une décision dans les meilleurs délais n'existent plus.

D'autre part, le Coordonnateur demande à la Régie de prolonger le délai imparti pour répondre à sa lettre du 20 septembre 2016 au 30 septembre 2016. Ce délai est requis pour fournir les commentaires et informations demandées, dans un contexte où l'urgence initiale est disparue.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT/sg

c. c. : M<sup>e</sup> Paule Hamelin  
M<sup>e</sup> Pierre Grenier